

Bulletin de Santé du Végétal

Grandes cultures



n° 02

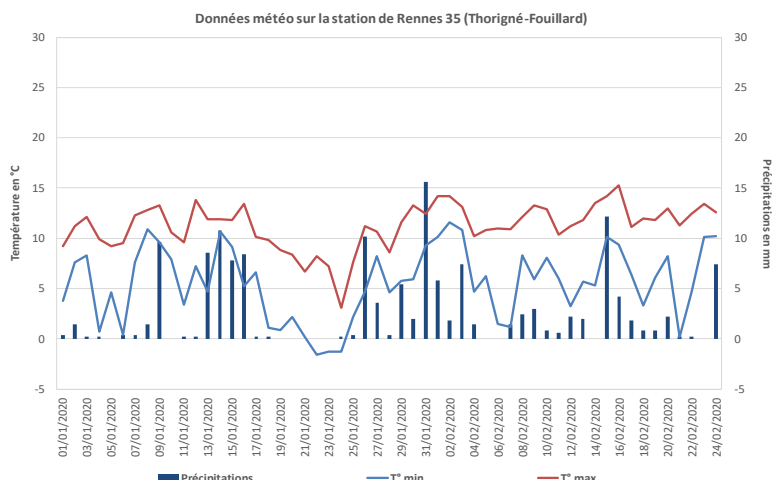
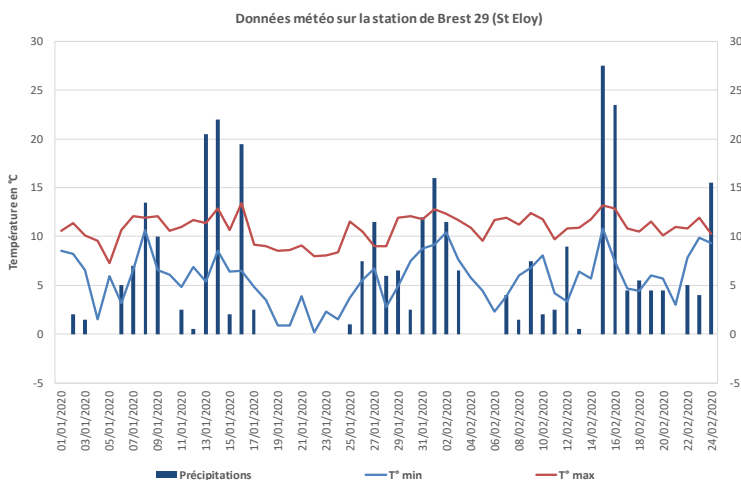
25 février 2020



En Bref

Colza	Charançon de la tige du colza ●	Placer les cuvettes jaunes à hauteur de végétation dans les parcelles et les relever hebdomadairement. Apporter une attention particulière à la reconnaissance des charançons piégés pour ne pas les confondre, le charançon de la tige du chou n'étant pas nuisible pour le colza. Conditions climatiques pour les prochains jours défavorables pour le déclenchement d'un vol massif. Maintenir la surveillance des parcelles.
	Méligèthe ●	Aucune méligèthe observée. Conditions climatiques peu favorables. Maintenir une surveillance dans les parcelles

Météo



Représentations graphiques indiquant la pluviométrie journalière (histogramme), les températures minimales (courbe bleue) et les températures maximales (courbe rouge) entre le 1er janvier et le 24 février 2020 pour les villes de Rennes (35) et Brest (29).

Source : Demeter



COLZA

29 parcelles suivies cette semaine (Côtes d'Armor : 8, Finistère : 7, Ille-et-Vilaine : 6, Morbihan : 8).

Stades

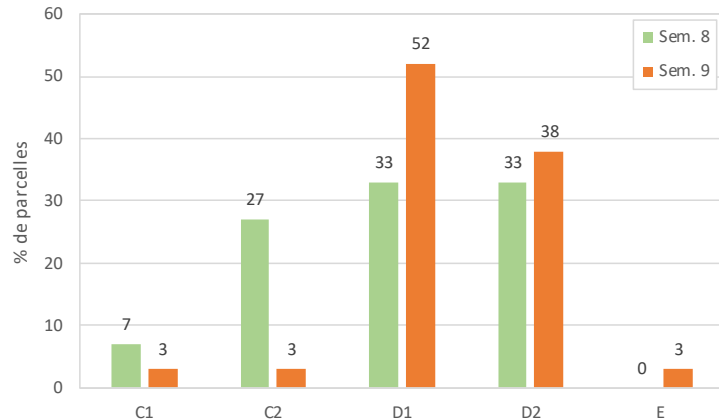
Stade moyen : D1

(D1 : Boutons accolés encore cachés par les feuilles terminales)

Stade minimum : C1 (reprise de végétation. Apparition de jeunes feuilles)

Stade maximum : E (Boutons séparés. Les pédoncules floraux s'allongent en commençant par ceux de la périphérie.).

Pour la plupart des parcelles du réseau, la reprise de végétation est amorcée. Dans certaines parcelles, des zones d'hydromorphie sont présentes, se traduisant par une disparition des pieds de colza, un pourrissement des pieds ou un rougissement des feuilles. Il peut exister également une importante hétérogénéité au sein même des parcelles.



Répartition des parcelles suivies selon leur stade

Ravageurs

Charançon de la tige du colza

Observations issues des parcelles du réseau :

Résultats des piégeages : 3 charançons ont été piégés dans une parcelle en Ille et Vilaine (Domloup).

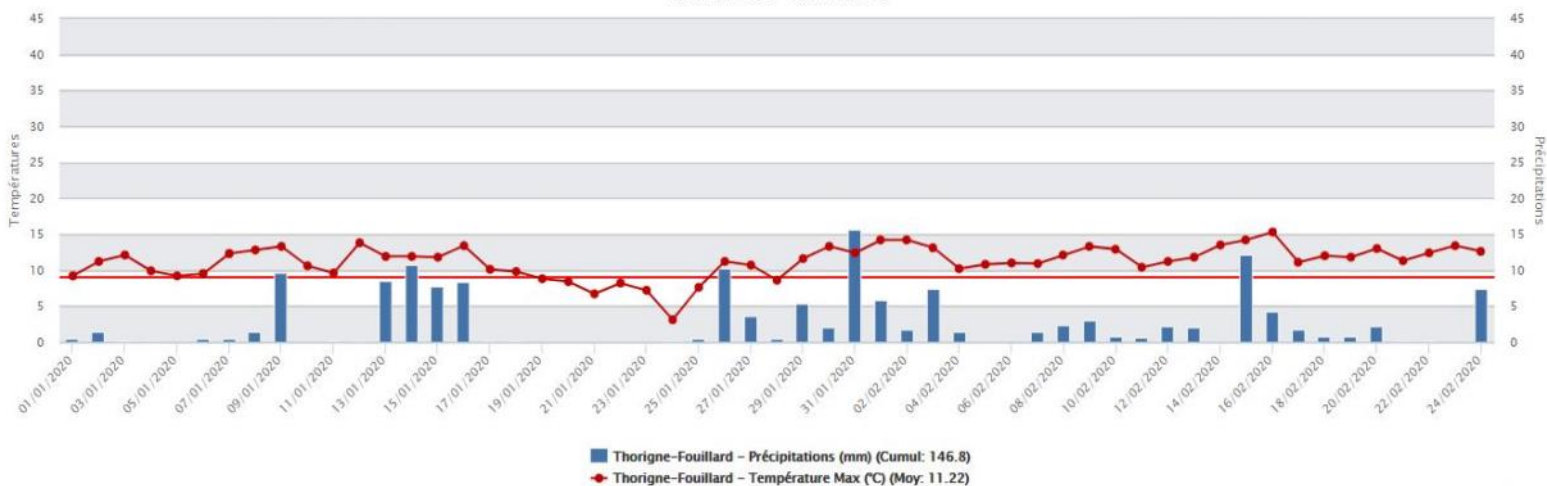
Période et seuil indicatif de risque :

De C2 (entre-nœuds visibles) à E (boutons séparés).

Le risque est avéré lorsque l'on conjugue la présence de tige tendre et la présence de femelles aptes à la ponte (condition liée aux températures : dans un contexte climatique normal, 8 à 10 jours après des arrivées significatives dans les parcelles).

Les vols de charançons de la tige du colza débutent si plusieurs conditions sont réunies : journées sans vent, ensoleillées et des températures autour de 9 – 10 °C. Avant le 20 février, si ces conditions sont réunies 3 jours à suivre, les vols se déclenchent et après le 20 février, un seul jour suffit.

Données météorologiques pour la station de Thorigné-Fouillard (dpt. 35) pour la période du 01/01/20 au 17/02/20 (source : Demeter)



D'après le graphique de Thorigné-Fouillard ci-dessus, les vols n'ont pas encore débuté au vu des mauvaises conditions climatiques (vent et pluie) de ces dernières semaines.

Analyse de risque :

Les conditions climatiques de ces dernières semaines (vent, fréquentes précipitations) ont été défavorables pour déclencher un vol massif des charançons de la tige du colza. Seul 3 charançons ont été piégés dans une parcelle en Ille et Vilaine cette semaine. Les parcelles sont dans la période de sensibilité.

Les conditions météorologiques prévues pour les prochains jours (fréquentes précipitations) restent défavorables à un vol généralisé.

Poursuivre la surveillance des parcelles.

Le risque est **faible**.

Il est important de mettre en place une surveillance en installant une cuvette jaune dans les parcelles et en la relevant hebdomadairement.

Dans les parcelles suivies cette semaine, il n'a été également constaté **aucun charançon de la tige du chou**.

Ce charançon n'est pas nuisible pour la culture.

Il est donc important de bien différencier les deux charançons (cf. ci-dessous).

Importance de reconnaître le charançon de la tige du colza et de le différencier du charançon de la tige du chou

Les premiers ravageurs à apparaître dans les parcelles de colza au printemps sont des charançons : le charançon de la tige du colza et le charançon de la tige du chou. (cf. photos ci-dessous)

La différenciation entre ces deux espèces de charançon est indispensable car le charançon de la tige du chou, **considéré comme non nuisible pour le colza**, accompagne souvent le charançon de la tige du colza dans les cuvettes.

Il est essentiel de faire attention à bien identifier les individus présents pour ne pas les confondre.

Pour cela, il est nécessaire de mettre en place une cuvette jaune (outil indispensable pour piéger ces insectes) mais également de les laisser sécher pour bien apprécier les différences de couleur entre les deux espèces car mouillés, les charançons semblent noirs tous les deux.

Charançon de la tige du colza

Source : Terres Inovia



Charançon de la tige du chou

Source : Terres Inovia



Attention à bien différencier le charançon de la tige du colza (bout des pattes noirs) et le charançon de la tige du chou (bout des pattes roux). Ce dernier est très fréquent dans les parcelles en Bretagne.

Méligèthe

Observations issues des parcelles du réseau :

Résultats des piégeages : Aucune Méligèthe n'a été observée cette semaine

Période et seuil indicatif de risque :

D1 (boutons accolés) à E (boutons séparés).

Seuil en fonction du stade de développement de la culture et de sa vigueur :

Etat du colza	D1 (boutons accolés)	E (boutons séparés)
Colza sain et vigoureux, conditions pédoclimatiques favorables aux compensations	Compensation de la culture par émission de nouveaux organes. Reporter la décision d'intervenir ou non au stade E	6 - 9 méligèthes par plante
Colza peu développé et/ou situé en conditions défavorables aux compensations (parcelles ou zones hydromorphes, peuplement trop faible ou trop important, vigueur faible des plantes, agressions antérieures mal maîtrisées)	1 méligèthe par plante	2 - 3 méligèthes par plante

Analyse de risque :

Nous sommes dans la période sensibilité de la plante, mais aucune méligèthes na été observée . Les conditions météorologiques annoncées pour les jours à venir ne sont pas favorables à un début de vol généralisé (averses fréquentes, vent et des températures basses). Compte-tenu de ce contexte, le risque est **faible**.

Autres signalements



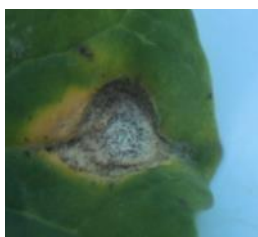
⇒ **Cylindrosporiose** : cette maladie a été signalée dans une parcelle dans le Finistère (Pleuven) avec 30% des plantes touchées.

Cylindrosporiose Source Terres Inovia



⇒ **Mycosphaerella** : cette maladie a été signalée dans une parcelle en Ile et Vilaine (Noyal-Chatillon sur Seiche) avec 55% des plantes touchées

Mycosphaerella Source: FREDON Bretagne



⇒ **Phoma** : cette maladie a été signalée dans une parcelle en Ile et Vilaine (Noyal-Chatillon sur Seiche) avec 35% des plantes touchées.

Phoma Source: FREDON Bretagne



⇒ **Pseudocercospora**: cette maladie a été signalée dans une parcelle dans le Finistère (Pleuven) avec 15% des plantes touchées.

Pseudocercospora Source FREDON Bretagne

L'ensemble des observations contenues dans ce bulletin a été réalisé par les partenaires suivants :

Agrial, Agriculteurs, Agritech Service, Arvalis-Institut du Végétal, CLAL St Yvi, CRAB, CECAB, Coop de Broons, Coopérative Garun - La Paysanne, Coopérative Le Gouessant, D2n, Eilyps, Fdceta 35, Fredon Bretagne, GN Solutions, Gruel Fayer, Le Gall Corre, Lycée de Bréhoulou, Lycée La Touche, SAS Jégouzo.

Direction de Publication

Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne
ZAC Atalante Champeaux 35 042 RENNES
Contact : Louis LE ROUX
Animateur inter-filières
Tél : 02 98 88 97 71

Rédigé par :

FREDON Bretagne
5, Rue A. de St Exupéry
35235 THORIGNE FOUILLARD
Contact : Nathalie SAULAIS
Animatrice Grandes Cultures
Tél : 02 23 21 21 17

Comité de Relecture :

Arvalis-Institut du Végétal, Chambres d'Agriculture de Bretagne, Coop de France Ouest, Réseau IMPAACT pour Négoce Ouest, DRAAF-SRAL, Terres Inovia

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollu-

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre Régionale d'Agriculture dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations réalisées eux-mêmes dans leurs cultures et/ou sur les préconisations de bulletins techniques.